

Luxembourg, le 6 novembre 2019

David Wagner

Député



Concerne : Question parlementaire relative à la fermeture du foyer EDIFF à Mondercange et la mise en demeure de quitter les lieux des résident.e.s BPI de cette structure d'accueil et d'hébergement.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Intégration et à Monsieur le Ministre de l'Asile et de l'Immigration.

J'ai été mis au courant de la fermeture du foyer EDIFF, sis à 153, rue d'Esch à Mondercange. Comme Madame et Monsieur les Ministres doivent sans doute le savoir, il s'agit d'une structure d'accueil et d'hébergement de demandeurs de protection internationale (DPI), gérée par l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI). En septembre 2019, une lettre adressée par le directeur de l'OLAI à l'attention des résident.e.s bénéficiaires de la protection internationale avait pour objet une mise en demeure de quitter leur logement avant le 15 décembre 2019 sous peine d'une procédure judiciaire entamée à leur encontre.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes, respectivement à Madame et Messieurs les Ministres, en fonction de leurs compétences respectives :

- 1) Madame la Ministre de l'Intégration et Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile sont-ils au courant de la fermeture du foyer EDIFF à Mondercange et ont-ils eu un échange avec le directeur de l'OLAI sur la mise en demeure de quitter les lieux des résident.e.s BPI de ce foyer ?
- 2) Madame la Ministre de l'Intégration et Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile approuvent-ils cette mise en demeure ? Dans l'affirmative, quels sont vos arguments respectifs ?
- 3) Madame la Ministre de l'Intégration et Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile peuvent-ils nous éclairer sur les raisons de la fermeture du foyer en question, ainsi que sur les précautions prises pour reloger les habitant.e.s demandeurs de protection internationale (DPI) et BPI, incité.e.s à quitter les lieux avant le 15 décembre 2019, en saison hivernale ?
- 4) Qu'advient-il du foyer EDIFF de Mondercange après sa fermeture ?

En date du 16 octobre 2019, la Chambre des Députés a voté le projet de loi 7403 portant sur la création de l'Office National de l'Accueil (ONA). Ce projet de loi a pour motif principal de répartir les missions d'accueil et d'intégration dont l'OLAI avait la charge, entre les Ministères respectivement de l'Asile et de l'Intégration. Ainsi, les missions relatives à l'intégration des DPI et BPI sont désormais exercées par le Ministère de l'Intégration de la Famille.

Partant je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Intégration et à Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile :

5) La mise en demeure de quitter les lieux des résident.e.s BPI du foyer EDIFF signée par le directeur de l'OLAI est-elle liée, même indirectement, à cette nouvelle répartition des compétences d'accueil et d'intégration initialement réunies dans le chef de l'OLAI ?

Avec mes salutations respectueuses,

David Wagner

Député

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DW' or similar initials, written in a cursive style.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 4 décembre 2019

Réf. 2019/8701

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : question parlementaire n° 1430 de Monsieur le Député David Wagner.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse commune du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et du Ministère des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 1430 de Monsieur le Député David Wagner, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Corinne CAHEN

**Réponse commune de Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration et de
Monsieur Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile à la question parlementaire n°1430
de Monsieur le Député Monsieur David Wagner relative à la fermeture du Foyer EDIFF de
Mondercange**

1.

Toute convention de mise à disposition et de fermeture de bâtiments au profit de l'OLAI est une décision prise d'un commun accord entre les ministères concernés, l'Administration des bâtiments publics et l'OLAI.

2.

Les résidents doivent quitter les lieux à cause d'un projet prévu de longue date, détaillé sous la réponse à la question numéro 4.

3.

Les raisons de fermeture sont détaillées sous la réponse à la question numéro 4.

Dans la mesure du possible, le relogement des personnes habitant le foyer EDIFF est assuré par l'OLAI, en étroite collaboration avec son partenaire gestionnaire Caritas et l'office social communal.

Les résidents ont été informés en temps utile et des précautions ont été prises, dans la mesure des responsabilités et des compétences de chaque entité concernée.

4.

Il est prévu de transformer et de rénover l'ancien Centre d'éducation différenciée de Mondercange afin d'y implanter l'École fondamentale internationale pour les besoins de l'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette (EIDE). Le programme actuel prévoit l'aménagement de 12 salles de classe (pour environ 280 élèves) ainsi que des locaux pour le personnel enseignant. La mise en service est prévue pour septembre 2023.

5.

Non, il n'y a pas de lien avec la répartition des compétences d'accueil et d'intégration initialement réunies dans le chef de l'OLAI.